



TEMPS DE TRAVAIL / HEURES SUPPLEMENTAIRES

Par bygo

Bonjour à tous !

Je me tourne vers vous aujourd'hui car plusieurs questions me trottent dans la tête depuis quelque temps sans que je puisse y apporter de réponse.

J'ai signé un CDI en janvier 2016 pour un poste de Commercial itinérant BtoB dans une société spécialisée dans le packaging.

Mon salaire brut mensuel est de 1650 euros, et, d'après mon entretien d'embauche j'aurais dû avoir des primes de ventes..

Aujourd'hui je travaille au minimum 50h, le patron m'impose d'être au bureau à 8 heures le matin et au minimum (je dis bien minimum) je peux repartir à 19h (soit 50h/semaine minimum).

Je n'ai aucune part variable (primes) et je fais donc des semaines de 50h, pour un salaire de 1250 euros...

J'ai repris mon contrat mais aucune horaire n'est stipulé, même la durée hebdomadaire de 50h n'y figure pas.

De plus je n'ai aucun avantages dans cette société, ni primes, ni voitures... RIEN

Ma question est la suivante : mon employeur a-t-il le droit de me faire faire 50 h par semaine en étant payé 35...?

Mon contrat dit que en fonction de mes missions je peux être amené à effectuer des heures supplémentaires.

De plus j'ai une obligation d'effectuer ces 50h minimum puisqu'à mon arrivée, le patron m'a remis un planning à tenir, où il est bien stipulé : 8h arrivée au bureau..... 19h Départ du bureau....

Voilà, j'espère que quelqu'un pourra m'aider car je n'en peux plus de cette situation, je ne suis pas fainéant mais faire autant d'heures pour un tel salaire je trouve cela inadmissible....